

puissance, à son crédit, que cette large assise de biens-fonds, patrimoine séculaire de l'Eglise de France!

Il importe néanmoins de signaler ici un fait dont on n'a pas tenu assez compte dans l'appréciation de la fortune des évêques avant la Révolution, c'est que d'ordinaire leurs abbayes et même leur évêché étaient grevés de pensions, qui diminuaient d'autant leurs revenus. Les sièges les plus riches surtout, parfois les plus médiocres, étaient soumis à cet impôt. Le désir de s'assurer une part des bénéfices ecclésiastiques, les sollicitations de toute sorte adressées au roi, avaient produit un enchevêtrement singulier dans la répartition des biens d'Eglise. Depuis longtemps, on s'était plaint des pensions que la faveur arrachait à la volonté royale sur les évêchés et les abbayes.

Dans les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, l'archevêque de Tours a une pension sur les évêchés de Navarre, des chevaliers de Malte l'ont sur l'évêché de Mende. Luçon en paie pour 4.400 liv. L'évêque de Pamiers demande à être déchargé de celles « qui foulaient ce pauvre et désolé évêché »; ses pensionnaires « venaient le persécuter jusque dans les montagnes où les violences des guerres l'ont relégué ». L'abus persiste durant tout le xviii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, et traverse le xviii<sup>e</sup> pour ne cesser qu'avec la Révolution, c'est-à-dire avec la fortune de l'Eglise. En 1757, Jarente, alors évêque de Digne, nouvellement chargé de la feuille des bénéfices, faisait une déclaration significative. « Feu M. de Mirepoix (Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille), écrivait-il, à qui le pied avait glissé en cette

1. D'AVENEL, III, 326. Il en était de même à l'étranger. Le cardinal protecteur d'Espagne à Rome, recevait 40.000 ducats sur un évêché espagnol. En 1668, l'évêque de Mende, dans une lettre à Colbert, donnait l'état ci-joint des pensionnaires de Mende: « Mgr l'évêque de Saint-Flour, 1.000 liv.; M. le commandeur de la Mothe, son frère, 1.500 liv.; M. l'abbé Tallemant, 1.500 liv.; le P. Goth, de l'Oratoire, aumônier de la reine d'Angleterre, 1.000 liv.; M. Benserade, 2.300 liv.; M. Mérigot, secrétaire de M. le duc de Nevers, 1.500 liv.; M. de la Potterie, bibliothécaire de feu Mgr le cardinal, 1.200 liv.; Pellari, garde des meubles du mondit sieur le cardinal, 1.200 liv.; Ms. Mél. COLBERT, 148. — GERIN, *op. cit.*, p. 57. — Ouvrons le journal de DANGEAU. « 3 avril 1684. M. le prince Camille (de Lorraine) eut 2.000 écus de pension sur l'archevêché d'Auch, et M. de Montgomery, colonel de cavalerie, 1.000 écus sur le même archevêché. — 20 avril 1685. Moret, valet de chambre, eut une pension de 1.000 liv. sur l'évêché d'Aire. — 16 avril 1694. Le roi donne à Joyeux, premier valet de chambre du Dauphin, 6.000 liv. de pension sur l'abbaye de Saint-Amand et Joyeux se démet de l'abbaye de Serry. »

partie, a tellement chargé les bénéficiaires de pensions que, quand ils viennent à vaquer, il est impossible d'y en mettre de nouvelles, et je n'ai pu en proposer au roi, sur toutes les vacances depuis quatre mois, que pour 6.000 livres<sup>1</sup>. »

On découvre cependant le moyen d'alourdir encore les charges, que d'ailleurs la joie d'être évêque fait plus facilement accepter. Le cardinal de Bernis voit imputer à l'archevêché d'Albi 10.920 liv. de pension ainsi réparties: 5.600 à M. du Lau, ancien curé de Saint-Sulpice, 1.680 à M. du Lau, archevêque d'Arles, 2.800 à l'abbé Barthélemy, 840 à l'évêque de Saint-Omer. M. de Bruyères-Chalabre, nommé en 1778 à l'évêché de Saint-Omer, émerge, il est vrai, sur l'archevêché d'Albi; mais il doit s'engager à acquitter sur son évêché une pension de 18.420 liv., que le roi, dans son bon cœur, trouve à propos de faire servir à différents ecclésiastiques de Béziers, d'Uzès, de Beauvais et de Besançon<sup>2</sup>. A partir de 1787, l'abbé de Boulogne touche 2.000 liv. de pension sur l'archevêché d'Auch. L'évêque de Limoges voyait un tiers de ses revenus passer à ce genre d'impôt. On pourrait multiplier les exemples. Il est bien peu de sièges qui échappent à cette mainmise. Bientôt la confession publique et forcée que durent faire, en 1790, les bénéficiaires, révélera toutes les hypothèques dont étaient grevés les évêchés et les abbayes de France<sup>3</sup>. M. de Vintimille, par exemple,

1. Archives de la Haute-Vienne, art. 1639.

2. Le roi avait assez de mal pour satisfaire, avec les deniers de l'Etat, aux besoins de sa noblesse. « La cour était insatiable d'honneurs, de dignités et d'argent... Trois familles seules recevaient environ 3 millions en bienfaits annuels: c'étaient les Noailles, les Polignac et les Talleyrand. » D'ALLONVILLE (comte) *Mémoires secrets* de 1770 à 1830, p. 106. — MASSON, III, 35, 44. — DERAMECOURT, I, 11.

3. Le modeste évêché de Lectoure acquitte deux pensions, l'une de 600 liv., l'autre de 2.800. Nous voyons l'évêché de Périgueux grevé de 250 liv., celui de Vabres de 2.000 liv.; F. Godescart perçoit 5.000 liv. de l'évêché de Bourges. Jules d'Amalric, vicaire général de Tulle, a 1.800 liv. sur l'évêché; un vicaire général de Montpellier possède une pension de 2.000 liv. sur l'évêché de Condom. L'abbé commendataire de Saint-Michel-de-Tonnerre, diocèse de Langres, joint à son abbaye une pension de 3.000 liv. sur l'évêché d'Arras. L'abbé Gattebois des Noyers, attaché à l'ambassade de Vienne, jouit, outre la pension de 2.800 liv. sur l'évêché de Lectoure, de 5.000 liv. sur l'abbaye de Fécamp, abbaye dont le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, est abbé commendataire. Un autre bénéficiaire a 856 liv. de pension sur l'abbaye de Saint-Guillen, affectée à l'évêché de Lodève. On peut avoir l'idée de ces distributions étranges par l'état des revenus de Henri-Eléonor Le Cornu de Balivière,



écrit le 21 février : « J'ai trois pensions dont les brevets sont à Paris : la première, sur l'abbaye régulière de Saint-Nicolas d'Arrouare en Artois, de 1.500 liv. ; cette pension je la possède depuis vingt-cinq ans ; la seconde, sur l'archevêché de Cambrai, de 2.400 liv. ; la troisième sur l'archevêché d'Auch, de 6.000 liv. Ces deux dernières pensions m'ont été accordées par le ministère de M. le cardinal de La Roche-Aymon. » On voit que M. de Vintimille cumulait ces revenus avec son évêché. Il ne faut pas trop l'en blâmer, puisqu'il avait lui-même à payer sur sa mense épiscopale plus de 22.000 liv. de pensions établies par brevets royaux.

Au lieu de laisser à chaque titulaire la complète jouissance de son bénéfice, quel abus d'aller chercher des étrangers pour leur attribuer une partie des ressources d'un évêque, quitte à dédommager celui-ci par une abbaye ou par une pension sur un autre évêché. Ce système de compensation nous montre le suprême dispensateur des bénéfices, le roi, conseillé par son ministre de la feuille, allant au plus pressé dans la satisfaction de tant d'appétits qui l'assiègent, greffant sur les gros bénéfices des pensions, des hypothèques, qui permettent de satisfaire plusieurs solliciteurs, consolant un bénéficiaire amputé par l'amputation d'un autre, arrivant ainsi à produire par ces cotes mal taillées le plus singulier amalgame qui fût jamais. L'État était d'ailleurs mis au pillage comme l'Église. La publication du *Livre Rouge* devait faire connaître les 700.000 livres de pensions attribuées à la maison de Polignac, et près de 2.000.000 de dons annuels faits à la maison de Noailles.

commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, aumônier du roi. Il a : 1<sup>o</sup> l'abbaye de Royaumont au diocèse de Beauvais ; 2<sup>o</sup> l'abbaye de Saint-Sulpice, au diocèse de Bourges ; 3<sup>o</sup> le prieuré de Vedrenne, au diocèse de Limoges ; 4<sup>o</sup> la chancellerie du chapitre cathédral de Noyon ; 5<sup>o</sup> une chapelle, au diocèse de Nantes ; 6<sup>o</sup> une pension de 1.500 liv. sur l'abbaye de Saint-Jean-de-la-Castelle, au diocèse d'Aire ; 7<sup>o</sup> de 8.570 liv. sur l'abbaye de Saint-Riquier au diocèse d'Amiens ; 8<sup>o</sup> de 8.670 liv. sur l'abbaye de Saint-Valery. A tous ces biens il joint, comme neuvième source des revenus une pension de 3.000 liv. sur l'archevêché d'Auch. Et encore il se trouve trop pauvre, car tous les documents de l'époque nous le représentent comme un joueur. Voyez pour tous ces détails, *Papiers du comité ecclésiastique*, archives nat. DXIX, 31-34.

## II

L'impôt qui frappait les évêchés, les abbayes, n'empêchait point certains prélats de jouir d'une véritable opulence. Et encore tant de richesses ne suffisaient point à soutenir leur train. Beaucoup avaient des dettes. Quelques-uns les avaient contractées avant d'arriver à la prélature. « Un abbé de condition, écrit Morellet, se tenait pour assuré de payer ses dettes par son mariage, comme on disait, avec l'Église. » Une fois évêque, il commençait trop souvent à en faire de nouvelles. Il fallait acquitter les bulles, les frais d'ameublement et d'installation. L'évêque de Carcassonne, sacré à Paris, le 12 octobre 1788, doit verser une somme énorme pour ses bulles ; 4.579 liv. pour le serment du sacre ; 1.911 liv. pour les lettres patentes et autres dépenses. Il a dû emprunter et, comme il désire rembourser, la marche de la Révolution le préoccupe vivement<sup>1</sup>. Voilà donc jusqu'à la fin de l'ancien régime la situation des prélats obérée tout d'abord par des dépenses que Richelieu signalait comme une première raison de gêne. Combien d'autres occasions, d'autres causes de ruine vont se présenter durant leur épiscopat.

Il faut signaler l'amour du bâtiment qui devint général au xviii<sup>e</sup> siècle. Au xvi<sup>e</sup>, on avait vu le cardinal de Bourbon Vendôme, évêque de Laon (1516-1552), mourir insolvable par suite de la reconstruction du château d'Anizy qu'il fit inaugurer par François I<sup>er</sup>. Plus d'un prélat du xviii<sup>e</sup> siècle eut le même sort. Du Quesnois, évêque de Coutances ; Beaumont d'Autichamp, évêque de Tulle ; Vogué, évêque de Dijon, sont grands bâtisseurs de palais

1. « Vous avez, écrit-il à son agent, le 1<sup>er</sup> octobre 1789, une connaissance suffisante des projets de l'assemblée nationale, de la nature de mes propriétés et de mes charges, pour sentir où je puis être réduit surtout au commencement d'un épiscopat. Comme la justice doit passer avant tout, je vous conjure de ne rien faire que de strictement nécessaire, et encore avec la plus sévère économie, pour ne pas manquer aux engagements que j'ai contractés. » Il m'est impossible d'oublier un seul instant l'intérêt de ceux qui ont bien voulu me secourir à l'époque de ma nomination. M. de Puységur, prédécesseur de M. de Vintimille, lui avait cédé pour la somme de 47.000 liv. tous les meubles et effets qui garnissaient le palais épiscopal de Carcassonne et le château de Villalier. Cf. MONRIE DE CABRENS, *op. cit.*, 79, 21.



épiscopaux et laissent des dettes. L'exemple de M. du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, nous montre quels embarras causaient de telles entreprises. Pendant que son frère, évêque de Séez, élève dans sa ville une magnifique habitation et embellit sa maison de campagne de Fleuré, à l'aide de nombreuses abbayes, l'évêque de Limoges est en train de faire reconstruire le palais épiscopal que son prédécesseur, M. de Coetlosquet, a jeté bas. Ce bâtiment, commencé en 1766, ne fut terminé qu'en 1787. Il est aujourd'hui le plus bel édifice de la ville de Limoges. Le total de la dépense atteignit le chiffre énorme de 1.100.000 liv. La conséquence d'une telle entreprise fut vingt ans de gêne pour M. du Plessis d'Argentré. Obligé de porter presque seul un tel poids, harcelé par ses créanciers, il vit sans trop de peine la destruction de l'abbaye de Grandmont, dont il n'avait pas demandé la perte, mais dont il reçut les dépouilles<sup>1</sup>. Voilà le danger d'être grand constructeur.

Ailleurs un faste inouï, un état de maison presque royal, se chargent de creuser un abîme dans les finances du cardinal de Rohan. Il avait, il est vrai, comme évêque de Strasbourg, d'immenses revenus pour faire face à tant de dépenses. Au moment de la Révolution, ses domaines d'Alsace comprenaient 14 lieues carrées et comptaient vingt-cinq mille habitants. Ils renfermaient les bailliages de Ruffach, de Dachstein, de Mutzig, de Schirmek, de Markololsheim, de Benfeld, de Wasselonne, de Kochersberg et de Saverne. Ils lui rapportaient annuellement 350.000 florins, environ 800.000 liv. Outre ses possessions d'Alsace, il étendait son autorité princière et épiscopale sur quatre-vingts villes, bourgs et villages du margraviat de Bade<sup>2</sup>. Comme si ces ressources eussent été de mince importance, on y avait joint des abbayes de marque, celles de Saint-Vaast et de La Chaise-Dieu. Tout cela ne suffisait pas à maintenir des finances obérées par un luxe

1. Louis GUBERT, *op. cit.*, p. 257-262. — Pour Séez *conf.* abbé DUMAINE, *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez*, 1902, in-8, p. 86-87. Le manoir seigneurial de Fleuré comprenait déjà sous Mgr d'Aquin la chambre de la reine et la galerie des princes.

2. SEINGUERLET, *l'Alsace française, Strasbourg pendant la Révolution*.

sans frein et dans lesquelles l'affaire du collier allait creuser un véritable abîme. Aussi avec quelle sévérité mêlée de mépris, Marie-Antoinette traitait le malheureux cardinal de *besogneux*, de *besogneux d'argent*.

On comprend que les plus riches bénéficiaires du royaume fussent au-dessous de leurs affaires, quand ils étaient de l'humeur du cardinal de Bouillon qui, à Rome, avait vingt-huit carrosses, en envoyait deux à chaque étranger de distinction arrivant dans la ville éternelle, se faisait escorter de vingt-quatre pages, de soixante valets de pied qui portaient le soir des flambeaux de cire blanche, et dépensait 300.000 livres dans un conclave. Du reste, la magnificence était de tradition chez les ambassadeurs de France auprès du Saint-Siège. Tous ne pouvaient pas se donner le luxe d'une entrée solennelle, qui pour faire sensation demandait une prodigalité immense en carrosses, chevaux et livrées. On avait gardé le souvenir de celle que fit, au milieu du siècle, le duc de Nivernais, lequel transporta d'admiration les Romains. Benoît XIV en écrivait en ces termes au cardinal de Tencin : « On ne peut dire si c'est la magnificence et le bon goût qui l'ont emporté. Tout a été magnifique, brillant, noble et applaudi universellement. »

Le dernier ambassadeur français à Rome sous l'ancien régime, le cardinal de Bernis, représentait magnifiquement son pays. Quand il avait été nommé ambassadeur à Venise, le cardinal de Tencin lui avait offert 200.000 livres. Il aurait, dit-il, trouvé un million. Il emprunta 80.000 livres, et il pouvait déjà écrire de l'état de sa maison à Venise : « On n'y voit rien qui sente le cadet de Gascogne. » Il donna la mesure de sa splendeur à Rome où il avait toujours table ouverte et fastueuse, tenant, selon son expression, l'auberge de France dans un carrefour de l'Europe. Il entretenait un domestique innombrable. Près d'un siècle après, le Pape Pie IX disait au colonel de Bernis que la cuisine du cardinal était encore à Rome en odeur de sainteté. Au milieu de cette prodigalité, Bernis se préoccupe de mettre de l'ordre dans ses affaires. « Je ne désire rien tant, écrivait-il, que de pouvoir payer mes



dettes. » Louis XV lui répondait : « Je ne vous laisserai pas mourir banqueroutier. » Il est vrai qu'avec ses 150,000 livres de traitement, sa pension de ministre rétablie, les revenus de son archevêché d'Albi et de ses bénéfices, Bernis pouvait faire grande figure à Rome sans s'exposer à une banqueroute à la Guemené <sup>1</sup>.

En France, le cardinal Loménie de Brienne, malgré son riche archevêché et ses abbayes <sup>2</sup>, était au-dessous de ses affaires sans avoir l'excuse de représenter brillamment dans une ambassade au nom de la France. Un autre prince de l'Eglise, le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, occupé à entretenir une cour et à engloutir une fortune dans son château de Gy, avait contracté des dettes considérables. Un jour le cardinal avait invité à sa table M. Legros, directeur du grand séminaire. Celui-ci garda son chapeau. Le prélat, voulant lui faire remarquer son inconvenance, lui dit : « M. Legros, vous avez un beau chapeau. » « Oui, Monseigneur, et il est à moi, je l'ai payé <sup>3</sup>. » Le convive, avec une rudesse toute plébéienne, voulait faire comprendre au cardinal qu'au lieu de se livrer à ces folles dépenses il eût mieux fait de payer ses créanciers, en particulier le séminaire auquel il devait beaucoup d'argent.

1. LUCIEN PEREY, *Le duc de Nicernais*. — L. BERNIS, *Mémoires*, I, 73, 154, 165, 418, 419. « Je conseillerai toujours au roi, écrivait Bernis, d'envoyer des ambassadeurs magnifiques dans les cours étrangères. » L'ambassade de France à Rome avait quatorze carrosses, sans compter les voitures particulières de l'ambassadeur. Lorsqu'un ambassadeur faisait son entrée, il était tenu d'habiller quatre-vingts personnes : valets de pied, coureurs, pages, suisses, cochers, postillons, palefreniers. Son cortège officiel se composait de deux décans, trente-deux valets de pied, huit coureurs, huit pages, dix suisses, quatorze cochers, quatre postillons, huit palefreniers, un écuyer à cheval, un maître de chambre, quatre gentilshommes, deux chapelains et huit valets de chambre.

2. Le 30 septembre 1787, Loménie fut nommé abbé de Saint-Ouen, le 30 janvier 1788, archevêque de Sens et abbé de Corbie. Il se retira du ministère le 24 août 1788, après quinze mois d'administration, avec, dit-on, 800,000 livres de bénéfices. Le roi demanda pour lui le chapeau de cardinal. Loménie s'occupa de mettre ordre à ses affaires qui, malgré ses bénéfices, étaient fort dérangées. MARMONTEL (*Mémoires*, II, liv. XIII, p. 221) porte à 678,000 livres les revenus de Brienne, plus un million que lui rapporta une coupe de bois dans une de ses abbayes. — Le cardinal de Bouillon, outre sa situation de grand aumônier de France, avait reçu les abbayes de Saint-Martin de Pontoise, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Waast d'Arras, Vigogne, Saint-Pierre de Beaujeu, Tournus et surtout Cluny.

3. Abbé RICHARD, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, 1851, 3 vol. in-8, t. II, p. 422. — Un autre Choiseul, archevêque de Cambrai (1764-1774), laissa une succession telle que ses héritiers n'en voulurent point à cause des dettes. Abbé BOURGEOIS, *Histoire des évêques de Cambrai*, 1875, in-8.

## III

Ce qui était particulièrement grave dans la situation financière de l'épiscopat, c'est qu'en dehors même des cardinaux, des grands prodigues qui se ruinaient en constructions, en folles dépenses et fêtes brillantes, l'équilibre budgétaire succombait trop souvent devant deux écueils : 1° ces prélats d'ancien régime avaient l'insouciance de grands seigneurs pour la tenue des comptes et la gérance de leurs intérêts ; 2° ceux même qui ne se signalaient point par un luxe particulier gardaient d'ordinaire un train de vie et de maison, une représentation, qui dépassaient leurs ressources.

Sans doute l'inaptitude aux affaires financières n'est pas une question de race. Bossuet, qui n'était pas de haute noblesse, laissa à sa mort une succession temporelle embrouillée, malgré ses 60,000 livres de rente. Ses goûts étaient simples, mais son génie tout entier aux grandes idées et aux combats pour l'Eglise se pliait mal aux détails d'intérêt. Il écrivait, en 1672, au maréchal de Bellefonds : « Je ne me sens pas encore assez habile pour trouver tout le nécessaire, si je n'avais précisément que le nécessaire, et je perdrais plus de la moitié de mon esprit si j'étais à l'étroit dans mon domestique. »

Le génie plus souple de Fénelon savait embrasser dans sa sollicitude tout le gouvernement de sa maison. Il réglait lui-même ses comptes avec exactitude et veillait à la bonne tenue de son palais. De sa tournée pastorale, il écrivait à son cher Panta, l'abbé Pantaléon de Beaumont : « Il est absolument nécessaire de mettre en couleur le parquet de mon appartement et de le faire frotter, faute de quoi tous les meubles périssent. Ce qui me paraît très certain, c'est que le parquet doit être bien frotté. Le maître d'hôtel me demande congé pour aller du côté de Paris pour ses intérêts ; je lui permets volontiers <sup>1</sup>. » Dans une autre lettre, Fénelon s'occupe du velours de

1. *Corresp. génér.* II, 89. Cf. Emmanuel de BROGLIE, *Fénelon à Cambrai*, p. 24, 438.



ses fauteuils. Ces documents nous disent assez le côté pratique de cet esprit que Louis XIV trouvait le plus chimérique de son royaume. Grâce à l'ordre de ses affaires et à la règle de sa maison, il sut maintenir un tel équilibre entre ses revenus et ses dépenses, que malgré ses vastes charités, et les immenses largesses qui lui permirent d'entretenir des armées, il mourut, dit Saint-Simon, sans devoir un sou et sans argent.

C'était parfait. Le *reddo rationem villicationis tue* s'applique aux intérêts temporels comme aux intérêts spirituels d'un diocèse. L'insouciance hautaine qui faisait trouver à quelques évêques le souci de leurs affaires au-dessous de leur dignité, ne peut être une recommandation pour leur mémoire. Combien cependant ne voulaient pas en entendre parler. Saint-Simon raconte l'anecdote du cardinal d'Estrées qui était réfractaire à toute comptabilité. Devant les instances de son intendant, il avait un jour consenti à prendre heure pour examiner la situation, défendant qu'on vint l'interrompre pour qui que ce soit, excepté pour le cardinal Bonzi qu'il avait fait avertir de venir le voir à ce moment même. Bonzi fut fidèle au rendez-vous, et sa visite délivra le cardinal d'Estrées d'une corvée qu'il trouvait fastidieuse<sup>1</sup>.

Avec une pareille insouciance, comment s'étonner que nombre de prélats d'ancien régime contractassent des dettes, même sans faire de l'éclat ni des dépenses extraor-

1. Le cardinal d'Estrées, dit SAINT-SIMON, « ne pouvait ouïr parler de ses affaires domestiques. Pressé et tourmenté par son intendant et son maître d'hôtel de voir enfin ses comptes, qu'il n'avait point vus depuis un très grand nombre d'années, il leur donna un jour. Ils exigèrent qu'il fermât sa porte, pour n'être pas interrompus; il y consentit avec peine, puis se ravisa, et leur dit que pour le cardinal Bonzi, au moins, qui était à Paris, son ami et son confrère, il ne pouvait s'empêcher de le voir, mais que ce serait merveille si ce seul homme, qu'il ne pouvait refuser, venait précisément ce jour-là. Tout de suite il envoya un domestique affidé au cardinal Bonzi, le prier avec instance de venir chez lui un tel jour entre trois ou quatre heures... Ses gens, ravis d'avoir à le tenir toute la journée à ses affaires, arrivèrent sur les trois heures; le cardinal laisse sa famille... et passe dans un cabinet où ses gens étalèrent leurs papiers. Il leur disait des choses ineptes sur la dépense où il n'entendait rien, et regardait sans cesse par la fenêtre, sans en faire semblant, soupirant en secret après une prompte délivrance. Un peu avant quatre heures arrive un carrosse dans la cour: ses gens d'affaires se fâchent contre le suisse et crient qu'il n'y aura donc pas moyen de travailler. Le cardinal ravi s'excuse sur les ordres qu'il a donnés. « Vous verrez, ajouta-t-il, que ce sera ce cardinal Bonzi, le seul homme que j'ai excepté et qui tout juste s'avise de venir aujourd'hui. » Tout aussitôt on le lui annonce; lui à hausser les épaules, mais à faire ôter les papiers et la

dinaires, par la seule représentation qu'ils croyaient due à leur situation.

Les archives nous permettent de reconstituer l'état de maison d'un évêque à cette époque. Prenons comme exemple un prélat d'une situation moyenne, M. de Grignan, et suivons-le dans son évêché de Carcassonne au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un écrit du temps sur l'art de tenir un intérieur de grand seigneur exigeait trente domestiques mâles. Or, les évêques voulaient vivre en grands seigneurs. De fait, au palais de M. de Carcassonne, on trouve écuyers, cochers, palefreniers, officiers de bouche, pourvoyeurs, chasseurs du gibier de la Montagne-Noire, valets de chambre, laquais, suisse dans chaque habitation, frotteur, tapissier, confiseur, sans compter les serviteurs subalternes. A la tête de la domesticité est le maître d'hôtel, sorte de *factotum* qui donne des ordres et règle les comptes de la maison. On pressent quelle dépense quotidienne entraîne un tel personnel. L'intendant de l'évêque, un sieur Lasserre (M. de Lasserre, comme l'appellent la nuée des fournisseurs intéressés à le flatter), en a transcrit pour la postérité le précieux détail. On est frappé tout d'abord, en parcourant ces comptes, de la note du boucher qui, pour huit mois, s'élève à plus de huit mille francs d'aujourd'hui. Et les œufs qui se chiffrent à quatorze cents pour le seul mois de mai, et les deux cent seize francs de citrons, d'oranges, dépensés en huit mois, et 4,077 livres de glace absorbée dans un an. Cela ne suffit pas. Des pourvoyeurs attirés

table, et les gens d'affaires à s'en aller en pestant. Dès qu'il fut seul avec Bonzi, il lui conta pourquoi il lui avait demandé cette visite, et à en bien rire tous deux. Oncques depuis ses gens d'affaires ne l'y rattrapèrent, et de sa vie n'en voulut ouïr parler. Il fallait bien qu'ils fussent honnêtes gens et entendus. La table était tous les jours magnifique. Les équipages étaient aussi; un nombreux domestique, beaucoup de gentilshommes, d'aumôniers et de secrétaires. Il donnait beaucoup aux pauvres, à pleines mains à son frère, le maréchal, et à ses enfants, qui lors n'étaient pas à leur aise, et il mourut sans devoir un seul écu à qui que ce fût. » Il semble bien prouvé cependant que le cardinal d'Estrées fut plus d'une fois pendant sa vie en butte à ses créanciers (Voy. GUÉRIN, *op. cit.*, p. 293-295). Il avait pourtant de beaux bénéfices. « Il fut à la fois, dit SAINT-SIMON, évêque d'Albano (dans les Etats Romains, il s'était démis, en 1681, de l'évêché de Laon en faveur de son neveu), abbé de Longpont, du Mont Saint-Eloi, de Saint-Nicolas-au-Bois, de la Staffarde en Piémont, de Saint-Claude en Franche-Comté, d'Anchin en Flandre et de Saint-Germain-des-Prés dans Paris. » *Mémoires de SAINT-SIMON*, t. VII, p. 163, 164.